



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19148341

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 OCT. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0719 813 046**

Nom

(en entier) : **ELGI COMPRESSORS EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Drève Richelle 167 - 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : Nominations

Extrait du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 21 octobre 2019.

A l'unanimité des voix, l'Assemblée décide :

- D'approuver la nomination de Monsieur Christopher Ringlstetter en tant qu'administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur;

- D'accorder à l'Administrateur délégué tous les pouvoirs d'administration ordinaires et extraordinaires qui lui sont conférés sont conformes aux pouvoirs mentionnés dans son contrat de travail, à l'exclusion expresse de tout pouvoir spécifiquement réservé au conseil d'administration par les statuts de la Société et par la loi, incluant le pouvoir de veiller à ce que la Société se conforme aux lois et règlements en vigueur (les « Pouvoirs »).

- D'approuver la nomination Monsieur Jairam Varadaraj comme Président du Conseil d'Administration;

- D'accorder au président du Conseil d'Administration tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires qui sont conférés à l'Administrateur-délégué, à l'exclusion expresse de tout pouvoir spécifiquement réservé au conseil d'administration par les statuts de la Société et par la loi, incluant le pouvoir de veiller à ce que la Société se conforme aux lois et règlements en vigueur.

- De confirmer que le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix dans les résolutions du conseil.

- D'accorder à Monsieur Jean-François Burhin les pouvoirs suivants :

• Signer les contrats de travail des nouveaux employés ainsi que les contrats de location et leasing de voitures ;

• Recevoir et signer les correspondances administratives et relatives aux ressources humaines de la Société ;

• Représenter la Société vis-à-vis des fournisseurs d'eau, de gaz, de téléphone, des postes et autres sociétés similaires, être capable d'ouvrir, de clôturer, de payer et de transférer depuis des comptes en banque ;

• Représenter la Société auprès des bureaux de l'emploi et agences de sécurité social ;

• Représenter la Société auprès des autorités administratives incluant le siège de la police, des entités locales et indépendantes pour la délivrance d'autorisations et de licences ;

• Représenter la Société auprès de la Direction pour l'immatriculation des Véhicules (DIV) et être habilité à signer des documents au nom de la Société.

Pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration constitue en outre pour mandataire spécial de la société, la société anonyme TAX CONSULT, ayant son siège social à 1170 Watermael-Boitsfort, Avenue du Dirigeable 8, représentée par Kris Vanhinsbergh, avec droit de substitution, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités qui s'avèreraient nécessaires du chef des décisions prises, auprès de toutes les administrations privées ou publiques.

Kris Vanhinsbergh pour TAX CONSULT sa
Mandataire

MONITEUR BELGE

04 - 11 - 2019

BELGISCH STAATSBAD

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).